

SECTEUR DE FORMATION 03 – ALIMENTATION TOURISME

**TECHNIQUES DU TOURISME D'AVEVENTURE
(DEC 414.B0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur le tableau d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Techniques du tourisme d'aventure et Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique.....	5
Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique et Techniques du tourisme d'aventure	6
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	7
Techniques du tourisme d'aventure et Techniques d'intervention en loisir.....	9
Techniques d'intervention en loisir et Techniques du tourisme d'aventure.....	10

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques de tourisme d'aventure* (DEC 414.B0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Tourisme d'aventure* (DEC 414.B0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Techniques de tourisme (DEC 414.A0);
- Techniques d'intervention en loisir (DEC 391.A0).

Information sur le tableau d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation intra-ordres qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une deuxième partie.

Le tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination ». Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant le tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Techniques du tourisme d'aventure
2003

Programme de destination : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique
2000

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de tourisme d'aventure peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du tourisme d'aventure 2003 DEC – 414.B0 21 compétences, 1 875 heures		Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique : 20 compétences, 1 860 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
035S	Traiter l'information relative au marché	010Z	Effectuer les recherches à caractère touristique
035W	Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu naturel	010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national
035X	Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu culturel		
0369	Collaborer à la promotion de l'entreprise et de ses produits	0117	Exploiter divers moyens en matière d'information, de relations publiques et de publicité
035U	Encadrer un groupe	011C	Animer des groupes de touristes
0366	Guider un groupe en milieu naturel	011D	Guider des groupes de touristes
0367	Guider en langue seconde, un groupe en milieu naturel		

Programme de provenance : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique
2000

Programme de destination : Techniques du tourisme d'aventure
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du tourisme d'aventure, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique : 20 compétences, 1 860 heures		Techniques du tourisme d'aventure 2003 DEC – 414.B0 21 compétences, 1 875 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
010Z	Effectuer les recherches à caractère touristique	035S	Traiter l'information relative au marché
010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national	035X	Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu culturel
010V	Établir des relations professionnelles en tourisme	035U	Encadrer un groupe
et			
011C	Animer des groupes de touristes		

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Techniques du tourisme d'aventure
2003

Programme de destination : Techniques d'intervention en loisir
2000

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du tourisme d'aventure peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d'intervention en loisir, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du tourisme d'aventure 2003 DEC – 414.B0 21 compétences, 1 875 heures		Techniques d'intervention en loisir 2000 DEC – 391.A0 21 compétences, 1 935 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
035Q	Communiquer en milieu de travail	01AK	Interagir en milieu de travail
035R	Adopter une approche client		
035U	Encadrer un groupe	01AL	Animer des activités de loisir
0369	Collaborer à la promotion de l'entreprise et de ses produits	01AV	Promouvoir les services liés au loisir

Programme de provenance : Techniques d'intervention en loisir
2000

Programme de destination : Techniques du tourisme d'aventure
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques d'intervention en loisir peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du tourisme d'aventure, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques d'intervention en loisir 2000 DEC – 391.A0 21 compétences, 1 935 heures		Techniques du tourisme d'aventure 2003 DEC – 414.B0 21 compétences, 1 875 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01AK	Interagir en milieu de travail	035Q	Communiquer en milieu de travail
01AL	Animer des activités de loisir	035U	Encadrer un groupe
01AV	Promouvoir les services liés au loisir	0369	Collaborer à la promotion de l'entreprise et de ses produits
